

Attention Arnaque!

COMPTE A TERME

N°26

Bank account

GLOBALIS

LES CONTRATS
"PREMIUM"

Janvier 2023

La présente annexe des Comptes à Terme, est valable pour N26 Bank GmbH (la « Banque »), dont le siège social est situé Klosterstrasse 62, 10179 Berlin - Allemagne.

N26 Bank est un groupe bancaire dont l'activité principale est l'exploitation d'opérations bancaires de tout type et des activités se tenant de cette relation. Son siège social est situé à Berlin avec des bureaux au Royaume-Uni en Autriche, Espagne, Italie, France, Brésil, Suisse et aux Etats-Unis. La Banque N26 fournit également des services de banque privée, de gestion d'actifs et de fortune ainsi que des services bancaires institutionnels aux familles et particuliers fortunés.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

N26 Bank se réserve le droit de modifier à tout moment la gamme de ses offres de produits et services et l'Annexe des Frais Bancaires conformément, selon le cas, à ses Conditions Générales (y compris leurs éventuelles annexes) ou à des dispositions distinctes. Pour toute question, veuillez contacter votre chargé de clientèle chez N26

L'Excellence N26 en Banque Privée

L'histoire de la banque N26

2013

N26 est fondée par Valentin Stalf et Maximilian Tayenthal pour révolutionner l'expérience bancaire de millions d'utilisateurs dans le monde.

2015

Lancement de notre premier produit : notre compte bancaire N26 sans frais en Allemagne et en Autriche, avec notre Mastercard transparente.

2016

Obtention de notre licence bancaire européenne auprès de la Banque centrale européenne.

2017

Lancement du compte bancaire premium N26 Metal, avec des avantages premium exclusifs pensés pour s'adapter aux modes de vie de nos clients.

2019

N26 lève 300 millions de dollars en Série D puis obtient une extension de 170 millions, portant la valorisation de l'entreprise à 3,5 milliards de dollars.

N26 annonce avoir dépassé les 2 000 000 de clients en France.

2020

Nous avons franchi le cap des 10 millions de clients sur nos 25 marchés. Notre équipe compte désormais plus de 1 500 employés répartis dans nos bureaux à Berlin, New York, Barcelone, Vienne et São Paulo.

Nous avons lancé notre programme de Private Banking avec des Comptes d'épargne à Terme sur nos Placements Collectifs de Capitaux en Immobilier.

En tant que banque, nous faisons notre possible pour que nos clients nous fassent confiance et puissent facilement s'exprimer lorsqu'ils le souhaitent ou nous poser leurs questions, notamment sur nos réseaux sociaux.

L'industrie bancaire doit s'adapter aux besoins de ses clients, qui changent sans cesse. Au lieu d'être une source d'anxiété, les services bancaires doivent s'adapter au quotidien des clients pour permettre à chacun de gérer son argent comme il le souhaite. C'est pour cela que nous voulons nous détacher de l'image des banques ordinaires : nous voulons aller plus loin que les services traditionnels.

Nous travaillons pour proposer la meilleure expérience bancaire possible. Découvrez ici tous les services innovants que nous avons mis en place pour accompagner nos clients dans leur quotidien et faciliter leur expérience bancaire au jour le jour.

La promesse que nous faisons à nos clients est simple : vous pouvez compter sur nous. Tout au long de La banque, déchiffrée, nous avons constaté à quel point de petites choses peuvent faire une grande différence, et nous nous employons à mettre en œuvre tout ce dont vous avez besoin pour vous proposer une meilleure expérience bancaire.

Nous voulons nous démarquer : nous n'utilisons pas de termes compliqués ou un vocabulaire inaccessible pour essayer de vous cacher des informations. Nous n'appliquons aucuns frais cachés et encore moins pour les services bancaires de base, nous ne prenons pas de commissions démesurées sur les transactions que vous effectuez à l'étranger (et d'ailleurs aucune commission sur les paiements et retraits en devises étrangères pour les détenteurs de comptes premium) – nous aimons nous assurer que vous viviez la même expérience bancaire où que vous soyez.

Notre banque a été imaginée pour répondre à vos besoins au quotidien.

Le mieux dans tout ça c'est peut-être le fait que N26 vous suit partout, où que vous alliez. Ainsi, nos services bancaires sont accessibles de n'importe où : depuis votre canapé, dans le bus ou entre deux épisodes de votre série préférée. Si vous avez une question, vous pouvez obtenir de l'aide lorsque vous en avez besoin – les spécialistes de notre Service Client sont toujours à portée de main pour vous aider car le dialogue permet dans la plupart des cas de résoudre les frustrations, et cela est également valable pour tout ce qui concerne l'univers bancaire.

Chez N26, nous avons fait le choix de simplifier la banque. Nous souhaitons redonner le contrôle de leurs finances à nos clients. Pour cela, l'application N26 a été créée pour faciliter la gestion de vos transactions bancaires et de votre carte. L'ouverture comme la gestion de votre compte est garantie sans frais cachés. Vous savez exactement où va votre argent et ce, en temps réel. Par ailleurs, de nombreuses fonctionnalités comme la personnalisation de vos plafonds de retraits ou paiements, l'accès aux statistiques de votre compte, les sous comptes Espaces... vous permettent de gérer votre compte plus simplement, à votre façon.

Beaucoup de personnes, qui n'ont jusqu'à présent eu affaire qu'à des banques traditionnelles, sont naturellement prudentes lorsqu'il s'agit de passer à une banque digitale. Leur premier questionnement concerne la protection de leur argent, et c'est tout à fait normal.

La réponse est simple : en tant que banque détenant une licence bancaire et donc réglementée, nous suivons exactement les mêmes directives et sommes assujettis aux mêmes règlements que les banques traditionnelles. Nous renforçons également cette conformité en ayant recours aux meilleurs systèmes de sécurité disponibles et une technologie de pointe pour garantir que vous seul avez accès à votre compte.

Nous nous devons d'être en mesure de garantir la protection de votre argent quelle que soit la situation. Comme nous détenons une licence bancaire allemande, nous agissons en conformité avec toutes les règles de l'autorité de régulation financière allemande. Ainsi, tous les dépôts des clients de l'UE d'un montant maximum de 100 000 € sont assurés par le dispositif de protection des dépôts d'Allemagne.

De plus, en tant que banque mobile, nous avons des fonctionnalités directement accessibles depuis l'application qui vous permettent de contrôler les paramètres de sécurité de votre compte et de votre carte N26 : vous pouvez ainsi verrouiller une carte égarée, ou la déverrouiller si vous la retrouvez sous votre canapé. Vous avez aussi le contrôle sur vos plafonds de dépense/retrait et vous pouvez choisir d'activer/désactiver les paiements en ligne ou à l'étranger, selon vos besoins.

Avec N26, ayez l'esprit tranquille : vous êtes maître de la situation, où que vous soyez.

La Banque N26 est notamment référencée comme Institution bancaire de Libre prestation de services dans le Registre des Agents Financiers sous l'autorité Fédérale de surveillances des marchés financiers (BaFin), L'autorité de surveillance compétente pour la N26 est la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (Graurheindorfer Strasse 108, 53117 Bonn et Marie-Curie -Str. 24 28, 60439 Francfort-sur-le-Main, www.bafin.de). La N26 est enregistrée dans la base de données tenue par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht sous le numéro e145827, pour fournir ses services d'investissement via la libre prestation de service.

Autorité de surveillance responsable

Autorité fédérale allemande de supervision financière : Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin)

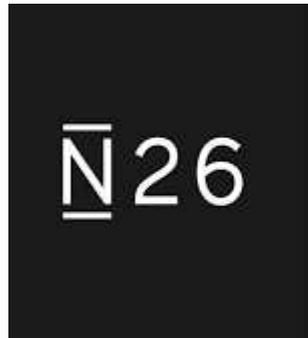
Graurheindorfer Straße 108
53117 Bonn

et

Marie-Curie-Str. 24-28
60439 Frankfurt am Main

Internet: www.bafin.de

Compte à Terme, les Contrats « Premium »



N26



(1) Les Produits d'épargne "Premium" sont des Compte à Terme gérés par La Banque N26 comme Négociant en Valeur Immobilières.

Programme Premium N26 Fonds de Pension en PCCI (Placement Collectif de Capitaux en Immobilier) Taux 2022

Concernant la domiciliation bancaire du virement, notre établissement bancaire dispose de nombreux partenariats avec différentes banques à travers l'Europe. Le but de ces partenariats est de nous permettre de disposer d'une expertise locale de l'environnement légal et économique. Ces partenariats consistent en l'établissement de sociétés de gestion de placements immobiliers détenues par notre banque et les banques partenaires avec lesquelles nous travaillons, bien entendu, la Banque N26 demeure associée majoritaire et donc décisionnaire au niveau des stratégies d'investissements de la filiale. Cette position nous assure une maîtrise parfaite des finances de la société mais implique également que nous soyons les premiers responsables de la garantie de vos capitaux.

En choisissant les Contrats Premium, l'actif sous-jacent est de type immobilier, le contrat est lui-même adossé à un programme immobilier, ainsi les revenus générés par ces placements sont considérés comme des revenus fonciers. En tant que résident fiscal français, vous bénéficiez dans le cas d'un placement sur les Programmes Premium de la convention de non double imposition. Ceci n'affecte en rien la responsabilité de la Banque N26 dans ce placement qui demeure seule responsable de vos capitaux. Il ne s'agit là que d'un jeu d'écritures dont les motivations sont fiscales et fiscales uniquement.

Produits d'épargne et caractéristiques spécifiques des contrats à Capital Garanti (1)

	DUREE	TAUX	PLAFOND
<input type="checkbox"/> Option 2: «Premium Fidélité »	1 an	2.40%	25.000 Euros
<input type="checkbox"/> Option 3: «Premium Fidélité+»	3 ans	3.90%	50.000 Euros
<input type="checkbox"/> Option 4: «Premium-Invest »	5 ans	5.10%	100.000 Euros
<input type="checkbox"/> Option 5: «Premium Épargne »	8 ans	6.15%	250.000 Euros
<input type="checkbox"/> Option 6: «Premium Épargne+»	12 ans	7.72%	500.000 Euros

Modalité de distribution des intérêts

- Option 1: Intérêts composés (capitalisation)
- Option 2: Intérêts simples distribués en date anniversaire
- Option 3: Intérêts simples distribués en début d'année civile*
(entre le 1^{er} et le 5 janvier)
- Option 4: Intérêts simples distribués mensuellement

*calculé au prorata temporis la première année.

Demandez votre contrat à votre conseiller :

Les Produits d'épargne Premium N26 désignés ci-dessus sont des Comptes à terme soit des comptes de dépôt rémunéré sur lequel la durée, le taux, le montant d'investissement versé par le Client sont fixés lors de la demande d'ouverture du Compte à Terme.

Préalablement à la conclusion de l'ouverture du Compte à Terme, la Banque a transmis au Client les documents relatifs au contrat Premium et les a mis à sa disposition.

Le Compte à Terme est réputé ouvert à partir du moment où la Banque N26 a adressé une confirmation au Client.

Le retrait des fonds déposés sur le Livret Premium s'effectue exclusivement par virement, ils sont disponibles à tout moment et le titulaire du compte peut y disposer dans l'immédiat sans aucuns frais.

A la date d'échéance stipulée dans la demande d'ouverture du Compte à Terme, celui-ci est automatiquement clôturé et son solde créditeur est viré sur le compte désigné par le Titulaire.

- Votre Contrat est souscrit avec la Banque N26, Les produits structurés tels que les produits à capital garanti, les produits à rendement maximal objet de nos contrats 'Premium' sont émis, garantis ou assortis de sûretés équivalentes par :

La Banque N26 au sens de la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques, une assurance au sens de la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des assurances et La Banque N26 S.A négociant en valeurs mobilières au sens de la loi du 24 mars 1995.

La mission qui nous est confiée sera exécutée dans les conditions définies sur votre contrat et conformément aux dispositions de la **Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (Loi sur les placements collectifs, LPCC)** du 23 juin 2006 (Etat le 1er juillet 2016) relative à la gestion individuelle de portefeuille en vertu d'un mandat par La Banque N26 Europe Gestion Privée.

Obligations Légales :

Clauses de garantie des dépôts exclusivement destinées aux Titulaires Épargnants Français.

Le Fonds de garantie des dépôts coopère avec ses homologues européens pour couvrir les clients des établissements dont le siège est dans un pays de l'EEE (1). Le Fonds de garantie des dépôts peut intervenir en Résolution de crise bancaire, avant faillite, en évitant ainsi une interruption de services et une indemnisation.

LA PROTECTION DE VOTRE ARGENT EN CAS DE DÉFAILLANCE DE VOTRE BANQUE

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, créé par la loi du 25 juin 1999, est chargé de vous indemniser si votre banque ou votre entreprise d'investissement est déclarée en faillite et que vos avoirs sont devenus indisponibles : > la garantie des dépôts couvre les dépôts, c'est-à-dire les sommes laissées en compte ou sur les livrets ; > la garantie des titres couvre les titres et autres instruments financiers. Chargé d'une mission d'intérêt général, le Fonds de garantie des dépôts protège les clients en cas de défaillance de leur établissement. En sécurisant les avoirs de la clientèle, il contribue à entretenir la confiance et la stabilité du système bancaire. Toutes les banques et entreprises d'investissement agréées en France cotisent obligatoirement au Fonds de garantie des dépôts.

(1) Espace Économique Européen (EEE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède. Toutes les sommes déposées sur les comptes et livrets sont couvertes quelle que soit la devise dans laquelle les comptes sont libellés : > compte courant, compte de dépôt à vue ou à terme ; > compte et plan d'épargne sur livret.

(1) Limite générale de la protection :

Si un dépôt est indisponible parce que la Banque N26 n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont indemnisés par un système de garantie des dépôts. L'indemnité est plafonnée à 100 000 € par personne et par établissement de crédit. Cela signifie que tous les comptes créditeurs auprès d'un même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le montant éligible à la garantie (sous réserve de l'application des dispositions légales ou contractuelles relatives à la compensation avec ses comptes débiteurs).

Le plafond d'indemnisation est appliqué à ce total. Les dépôts et les personnes éligibles à cette garantie sont mentionnés à l'article L. 312-4-1 du code monétaire et financier.

Par exemple, si un client détient un compte d'épargne éligible (hors livret A, livret de développement durable et livret d'épargne populaire sur le territoire national Français) dont le solde est de 90 000 € et un compte courant dont le solde est de 20 000 €, l'indemnisation sera plafonnée à 100 000 €.

Cette méthode s'applique également lorsqu'un établissement de crédit opère sous plusieurs marques commerciales. Cela signifie que l'ensemble des dépôts d'une même personne acceptés sous ces marques commerciales bénéficie d'une indemnisation maximale de 100 000 €.

La protection des « dépôts exceptionnels temporaires » :

La garantie des dépôts couvre désormais les sommes qui proviennent :

- 1/ de la vente d'un bien d'habitation vous appartenant ;
- 2/ de la réparation en capital d'un dommage subi par vous ;
- 3/ du versement en capital d'un avantage retraite, d'une succession, d'un legs, d'une donation ;
- 4/ d'une prestation compensatoire ou d'une indemnité transactionnelle ou contractuelle consécutive à la rupture d'un contrat de travail.

La limite d'indemnisation de 100 000 € est relevée de 500 000 € supplémentaires pour chaque événement parmi les cas ci-dessus, sauf pour l'indemnisation des dommages corporels qui est sans limite de montant. Le client devra pour exercer son droit, fournir les justificatifs.

(2) Principaux cas particuliers :

Les comptes joints sont répartis entre les Co titulaires à parts égales, sauf stipulation contractuelle prévoyant une autre clé de répartition. La part revenant à chacun est ajoutée à ses comptes ou dépôts propres et ce total bénéficie de la garantie jusqu'à 100 000 €.

Les comptes sur lesquels deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'indivisaire, d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement similaire, non dotés de la personnalité morale, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des indivisaires ou associés.

Les comptes appartenant à un entrepreneur individuel, ouverts afin d'y affecter le patrimoine et les dépôts bancaires de son activité professionnelle, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des autres comptes de cette personne. Les sommes inscrites sur les livrets A, les livrets de développement durable (LDD) et les livrets d'épargne populaire (LEP) sont garanties indépendamment du plafond cumulé de 100 000 € applicable aux autres comptes. Cette garantie porte sur les sommes déposées sur l'ensemble de ces livrets pour un même titulaire ainsi que les intérêts afférents à ces sommes dans la limite de 100 000 €.

Par exemple, si un client détient un livret A et un LDD dont le solde total s'élève à 30 000 € ainsi qu'un compte courant dont le solde est de 90 000 €, il sera indemnisé, d'une part, à hauteur de 30 000 € pour ses livrets et, d'autre part, à hauteur de 90 000 € pour son compte courant. Certains dépôts à caractère exceptionnel (somme provenant d'une transaction immobilière réalisée sur un bien d'habitation appartenant au déposant ; somme constituant la réparation en capital d'un dommage subi par le déposant ; somme constituant le versement en capital d'un avantage-retraite ou d'un héritage) bénéficient d'un rehaussement de la garantie au-delà de 100 000 €, pendant une durée limitée à la suite de leur encaissement.

(3) Indemnisation :

Le Fonds de garantie des dépôts et de résolution met l'indemnisation à disposition des déposants et bénéficiaires de la garantie, pour les dépôts couverts par celle-ci, sept jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution fait le constat de l'indisponibilité des dépôts de l'établissement adhérent en application du premier alinéa du I de l'article L. 312-5 du code monétaire et financier. Ce délai de sept jours ouvrables sera applicable à compter du 1er juin 2016 ; jusqu'à cette date, ce délai est de vingt jours ouvrables.

Ce délai concerne les indemnisations qui n'impliquent aucun traitement particulier ni aucun complément d'information nécessaire à la détermination du montant indemnisable ou à l'identification du déposant. Si un traitement particulier ou un complément d'information sont nécessaires, le versement de l'indemnisation intervient aussitôt que possible.

La mise à disposition se fait, au choix du Fonds de garantie des dépôts et de résolution :

- soit par l'envoi d'une lettre-chèque en recommandé avec avis de réception ;
- soit par mise en ligne des informations nécessaires sur un espace internet sécurisé, ouvert spécialement à cet effet par le Fonds et accessible à partir de son site officiel (cf. ci-après), afin de permettre au bénéficiaire de faire connaître le nouveau compte bancaire sur lequel il souhaite que l'indemnisation lui soit versée par virement.

(4) Autres informations importantes :

Le principe général est que tous les clients, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, que leurs comptes soient ouverts à titre personnel ou à titre professionnel, sont couverts par le Fonds de garantie des dépôts.

La Banque N26 vous informe contractuellement si ses produits sont garantis ou non.

L'information Précontractuelle :

En cas de contrats conclus en dehors des locaux commerciaux et de contrats à distances de prestations financières et de contrats-cadres de paiement tout comme de contrats en commerce électronique et Comptes d'épargne à terme.

(Version 1.4, Date 01.01.2022)

Fonds de protection des dépôts :

La N26 est rattachée au fonds de protection des dépôts de la Bundesverbandes deutscher Banken e.V. Le fonds de garantie des dépôts garantit l'ensemble des dettes qui sont à indiquer dans le poste de bilan « Engagements vis-à-vis de la clientèle ». Celui-ci comprend les dépôts à vue, à terme et d'épargne.

Enregistrement (du siège) dans le registre du commerce

HRB 170602 B au Tribunal cantonal de Berlin (Charlottenburg)

Numéro d'identification de la tva

DE 30/451/30818

Durée minimale du contrat :

Il n'existe pas de durée minimale du contrat pour un compte courant ou compte à terme N26. Outre notre compte courant N26, nous offrons des cartes de crédit premium (« You » et « Métal »). Un engagement minimum de 12 mois est nécessaire pour les comptes premiums.

Droits de Résiliation Contractuels :

Vous pourrez fermer votre compte N26 actuel sans préavis conformément au §18 de nos CGU (Règles de Base Gouvernant la Relation entre le Client et la Banque). Nous pourrions fermer votre compte actuel avec un préavis de deux mois conformément au §19 de nos CGU (Règles de Base Gouvernant la Relation entre le Client et la Banque).

Le compte premium ne peut être fermé au cours de la période minimum obligatoire du contrat.

Droit applicable/jurisdiction :

Les relations commerciales entre vous et N26 sont soumises au droit allemand. La N26 base aussi la relation précontractuelle sur le droit de la République fédérale d'Allemagne. Il n'existe aucune stipulation contractuelle relative à la juridiction.

Langue d'information et du contrat/texte du contrat :

La langue déterminante pour ce rapport contractuel et la communication entre vous et la N26 est pendant la durée du contrat la langue française. Les conditions d'exploitation sont exclusivement disponibles en français. Le client a le droit de demander à tout moment pendant la durée du contrat la transmission de ces conditions contractuelles sous la forme écrite.

Moyens de recours/participation extrajudiciaire aux litiges :

- Vous pouvez, sans préjudice de droit, appeler les tribunaux en raison de litiges dérivés de l'application de la Zahlungsdiensteausichtsgesetzes (ZAG), des prescriptions du Code civil allemand (BGB) se référant aux contrats à distance de prestations financières, aux réglementations relatives aux services de paiement (§§ 675c - 676c BGB) et pour des prêts à la consommation (§§ 491 à 509 BGB) ou de l'article 248 de la Loi d'introduction au BGB, l'office de conciliation mise en place auprès de la Deutschen Bundesbank, Postfach 11 1232, 60047 Francfort-sur-le-Main et/ou déposer un recours auprès de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, Graurheindorfer Strasse 108, 53117 Bonn.
- De plus, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de règlement en ligne des litiges (plateforme ODR) afin de résoudre hors des tribunaux les litiges entre les clients et les entreprises en lien avec les contrats en ligne pour des services. La Plateforme est accessible au lien suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

Réserve de prestation :

Il n'existe aucune réserve de prestation à moins que celle-ci soit expressément conclue.